

Le Figaro, 25 avril 2013

Le PS veut amender la transparence de Hollande

Le projet de loi sur la moralisation de la vie politique a été adopté en Conseil des ministres. Mais il ne sera pas voté en l'état.

SOPHIE HUET @sophhuet

PARLEMENT L'initiative est sans précédent : les deux présidents PS des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat, Jean-Jacques Urvoas et Jean-Pierre Sueur, ont publié mercredi un communiqué commun pour réaffirmer leur volonté d'élaborer « un mécanisme permettant de concilier transparence, contrôle et respect de la vie privée auquel a droit tout individu ». C'est dire la méfiance des parlementaires, qui vont tout faire pour encadrer la publication de leurs déclarations de patrimoine, ce que le gouvernement les incite à faire.

Avant même la présentation en Conseil des ministres des projets de loi sur la transparence de la vie publique, qualifiés de « tournant pour nos institutions » par François Hollande, une réunion au sommet s'est tenue mercredi, à 8 h 30, au Palais du Luxembourg. Autour de la table, les présidents des deux Assemblées, Claude Bartolone et Jean-Pierre Bel, et les deux présidents des groupes socialistes, Bruno Le Roux et François Lebaumen, tous déterminés à se frayer une voie législative - pour empêcher la publicité intégrale des déclarations de patrimoine des élus, « qui n'existe malheureusement pas en Europe », rappelle Thierry Mandon, le porte-parole du groupe des députés PS.

Dans le projet de loi organique présenté mercredi, il est indiqué à l'article premier que « les déclarations déposées par le député (...) sont rendues publiques par la fin de la procédure de la transparence de la vie publique ». Quatre paragraphes suivent, pour indiquer les « éléments » qui ne peuvent pas être rendus publics : « les adresses personnelles, les noms des



Les présidents des deux Assemblées, Claude Bartolone et Jean-Pierre Bel, veulent empêcher la publicité intégrale des déclarations de patrimoine des élus. V. GOSSE/IPS

conjoints, du partenaire ou du concubin, ceux des autres membres de la famille, les indications autres que le nom du département, les adresses des établissements financiers ou encore les numéros des comptes détenus. Il est précisé qu'« un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent article ». Thierry Mandon relève que « les modalités de la publication restent assez floues, ce qui laisse une marge pour protéger la vie privée des parlementaires ».

« La République du soupçon »

Christophe Borgel, député PS de Haute-Garonne, résume l'état d'esprit de ses collègues quand il explique : « le partage la volonté du gouvernement d'aller vers une République exemplaire. Mais ne mettons pas le petit doigt dans la République du soupçon. » Bernard Roman, député

socialiste du Nord, ne cache pas son indignation : « A quoi ça sert ? Qu'on me le dise ! L'esprit de la République, c'est d'arriver devant les électeurs avec ses idées, pas avec sa patricie et son patrimoine. Ça, c'était le suffrage censitaire. C'est fini ! » Le président du groupe des radicaux de gauche, Roger-Gérard Schwartzberger, a diffusé mercredi un communiqué explicite : « Éloge et débalage ne peuvent devenir les deux piliers de la vie publique. Il serait très regrettable d'entrer dans une démocratie du pop show ». Le député radical de gauche des Charente-Maritime Olivier Falorni n'est pas en reste : « Va-t-on remonter mon arbre généalogique, et vérifier si mon arrière-grand-père n'était pas un musicien ? ». Autant dire qu'avant d'être voté, le texte gouvernemental sera sérieusement amendé par la majorité. ■